



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 juin 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 juin 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 juillet 2008

**Comité consultatif - Création - Comité pour l'innovation écologique
dans la gestion des espaces publics**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER -

Excusés ayant donné pouvoir :

Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT - Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN -

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2008

DELIBERATION D20080216

SECRETARIAT GENERAL

**Comité consultatif - Création - Comité pour l'innovation
écologique dans la gestion des espaces publics**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La Ville de Niort s'est engagée à mener son projet politique en liaison étroite avec les citoyens, et donc en faisant largement appel à une participation des habitants, des associations et de la société civile.

Les projets liés au paysage niortais et au cadre de vie des habitants se prêtent tout particulièrement à la mise en œuvre d'une telle démarche. Parce que ces projets touchent au quotidien des niortais, marquent fortement la ville et engagent leur avenir, la participation des citoyens, sous diverses formes, dès la conception et jusqu'à la réalisation et l'évaluation de ces projets, est une composante importante de l'action municipale.

De plus, dans un objectif de développement durable, le service Espaces Verts et Espaces Naturels de la Ville de Niort s'engage aujourd'hui dans des projets majeurs que sont la gestion différenciée des espaces, l'eco-conception des espaces publics, la mise en œuvre de la charte de l'arbre, un plan municipal de désherbage, des actions de restauration de sites naturels majeurs d'intérêt communautaire (marais de Galucher),

Nous pouvons, pour mener à bien ces actions, nous appuyer sur un certain nombre de nos concitoyens niortais qui ont démontré une expertise citoyenne dans ces domaines, soit par leur engagement professionnel soit par leur engagement associatif.

L'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales précise que « *Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.*

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués ».

Il est donc proposé de créer un comité consultatif destiné à l'innovation écologique dans la gestion des espaces publics regroupant des élus et des agents de la Ville de Niort concernés par la gestion des espaces publics et des personnes extérieures.

Il permettra à la collectivité grâce à un dialogue ouvert, d'expliquer ses projets et ses choix dans les méthodes de gestion du paysage, de faire preuve de transparence dans les décisions.

Ce comité a vocation à apporter son expertise, notamment dans les domaines suivants :

- Ø Gestion du Patrimoine Arboré (Charte de l'arbre, Plan de gestion, abattages d'arbres,...)
- Ø Schéma directeur paysager en matière d'entrées de ville et de plantations d'alignement
- Ø Gestion différenciée
- Ø Plan municipal de désherbage
- Ø Eco-conception des espaces publics
- Ø Eco-animation sur les espaces naturels de la Ville de Niort, éducation à la nature

L'animation et le fonctionnement de ce comité seront confiés au responsable du service Espaces Verts et Espaces Naturels (EVEN) qui sera la personne référente et assurera la transversalité de l'action de ce groupe de travail au sein de

la Direction des Espaces Publics.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Créer un comité consultatif dénommé « Comité pour l'innovation écologique dans la gestion des espaces publics » et en fixer la composition comme suit :
- Six élus municipaux dont 2 membres de l'opposition :
 - Frank MICHEL
 - Nicole GRAVAT
 - Jacques TAPIN
 - Amaury BREUILLE
 - Jacqueline LEFEBVRE
 - Sylvette RIMBAUD
- Quatre agents de la Ville de Niort ;
- Deux représentants du Lycée Horticole de Niort, sur proposition de son directeur (1 titulaire, 1 suppléant) ;
- Deux représentants de la Société d'horticulture des Deux-Sèvres, sur proposition de son président (1 titulaire, 1 suppléant) ;
- Deux représentants de Deux-Sèvres Nature Environnement, sur proposition de son président (1 titulaire, 1 suppléant) ;
- Deux représentants du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, sur proposition de son président (1 titulaire, 1 suppléant) ;
- Deux représentants du Parc Interrégional du Marais Poitevin, sur proposition de son président (1 titulaire, 1 suppléant).

Ponctuellement, le comité pourra associer tout élu, technicien ou personne extérieure dès lors que les sujets à traiter le rendront nécessaire. En particulier, il pourra associer les représentants élus et habitants des conseils de quartiers lorsque ceux-ci seront particulièrement concernés par un sujet traité par ce comité.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE